

PLUS FORTS ENSEMBLE

Mettre fin à la violence contre
les femmes dans les transports



ORIENTATIONS

pour les partenaires sociaux au
niveau de l'entreprise et du secteur

La Fédération européenne des travailleurs des transports fait campagne pour mettre fin à la violence contre les femmes dans le cadre de sa campagne Transports équitables en Europe

Toutes les femmes ont le droit de travailler dans des conditions exemptes de violence, quel que soit leur statut professionnel – qu'il s'agisse d'employées, de stagiaires, de travailleuses temporaires, de candidates en cours d'entretien d'embauche, etc. Dans le secteur des transports à prédominance masculine, les femmes sont souvent victimes de taux élevés de violence et de harcèlement fondés sur le sexe, y compris de la part des clients, des collègues et des cadres.

L'égalité des sexes, où les femmes sont traitées et valorisées sur un pied d'égalité, un travail décent, de bonnes conditions d'emploi et une main-d'œuvre équilibrée entre les sexes sont des conditions préalables importantes pour des lieux de travail sûrs, sains et dignes. L'amélioration de la sécurité et de la sûreté des travailleuses des transports est un élément important de la fourniture de services de transport de bonne qualité, exempts de violence, qui profitent à tous les passagers et clients, et en particulier aux femmes passagères et clientes.

Ces orientations à l'intention des partenaires sociaux au niveau de l'entreprise et du secteur s'inspirent des conclusions de l'enquête de l'ETF de 2017 sur la violence envers les travailleuses des transports en Europe,¹ qui a révélé que la violence envers les femmes est un phénomène fréquent dans le secteur des transports, ayant souvent des effets dévastateurs sur leur santé et leur bien-être et sur leur motivation à continuer à travailler dans le secteur des transports.

« Agressions verbales... agressions sexuelles et autres. Attouchements des fesses et des seins, menaces de la part des supérieurs si je me plains. [On me dit]: " Une femme doit être capable de faire face quand elle travaille dans une profession masculine." »

— *Travailleuse du rail*

« Le pire, c'est qu'ils ne pensent même pas que leurs gestes sont inappropriés. »

— *Travailleuse de l'aviation civile*

« Je me sens encore plus mal. Je dors encore plus mal. Maintenant, j'ai toujours peur. Je n'ai pas retrouvé l'énergie que j'avais avant d'être harcelée sexuellement... et le harcèlement constant des passagers vous brise littéralement. Le manque flagrant de soutien de la part des employeurs rend la chose très lourde à porter. »

— *Conductrice de bus*

1 Voir le résumé séparé et les rapports complémentaires que l'ETF a publiés en anglais en 2017 sous le titre *Violence Against Women at Work in Transport* ("Violence faite aux femmes sur le lieu de travail dans le secteur des transports"); Rapport de synthèse: www.etf-europe.org/resource/violence-against-women-at-work-in-transport-summary-report-of-findings-from-a-survey-by-etf/. Rapport complémentaire : www.etf-europe.org/resource/violence-against-women-at-work-in-transport-supplementary-report/

Qu'est-ce que la violence faite aux femmes ?

La violence à l'égard des femmes comprend le harcèlement verbal, non verbal, physique et d'autres formes de harcèlement sexuel et la violence sexuelle. Il comprend également le harcèlement via les outils technologique pendant les heures de travail et en dehors des heures de travail – par textos, courriels, médias sociaux, etc.

La forme la plus importante de violence à l'égard des femmes est le harcèlement sexuel. Le harcèlement sexuel est défini comme un comportement importun de nature sexuelle que la victime perçoit comme ayant pour but de l'offenser ou de l'humilier, comme interférant avec son travail et/ou comme créant un milieu de travail intimidant, offensant ou hostile. Le harcèlement sexuel découle de la discrimination et de l'inégalité des rôles et des relations entre les sexes.

« J'ai été victime d'une tentative de viol, j'ai suivi des cours d'autodéfense et j'ai pu me défendre. »

— *Docker*

« C'est normal que l'on fasse ouvertement des commentaires sur certaines parties de votre corps. Ou on vous pose des questions sur vos expériences (sexuelles)... Je n'ai rien signalé. »

— *Travailleuse de l'aviation civile*

« Sur un compte Facebook à accès sélectif au travail, on m'a menacée et injuriée. »

— *Travailleuse du rail*

« Le grand public semble penser qu'il n'y a rien de mal à intimider ou à harceler les travailleuses. »

— *Travailleuse des transports publics urbains*

Dans le secteur des transports, les femmes sont particulièrement exposées à la violence et au harcèlement parce qu'elles travaillent dans un secteur dominé par les hommes, souvent dans des lieux publics où il y a des contacts réguliers avec le public et souvent dans des situations de travail mobiles ou isolées.

Il est important que chacun joue son rôle dans la lutte contre la violence faite aux femmes.

En travaillant ensemble, travailleurs et employeurs, femmes et hommes, nous pouvons mettre fin à la violence faite aux femmes et créer une culture de respect et d'égalité au travail

Dix choses à faire pour prévenir la violence contre les travailleuses du transport

- 1. Traiter la violence à l'égard des travailleuses des transports comme un problème grave sur le lieu de travail** et l'intégrer dans les négociations collectives, dans le dialogue social sur le lieu de travail, dans les programmes de prévention, et en tenir compte dans les évaluations des risques pour la sécurité et la santé au travail. S'assurer que tout le monde – managers, collègues, clients – comprend que **la violence contre les femmes n'est pas tolérée dans le monde du travail**.
- 2. Rédiger une politique conjointe syndicat-employeur sur le lieu de travail** ou, si vous en avez déjà une, la réviser et vérifier qu'elle est « adaptée à l'objectif ». Veiller à ce que des mesures complètes soient prises pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes au travail (se reporter à la politique type de l'ETF pour des orientations sur les meilleures pratiques concernant les éléments à inclure dans une politique).
- 3. S'attaquer aux causes sous-jacentes de la violence et du harcèlement à l'égard des femmes**, y compris les questions plus larges d'égalité entre les sexes, telles que l'augmentation du nombre de femmes dans les emplois du secteur des transports.
- 4. Mettre en place une procédure de plainte syndicale et patronale confidentielle** que les travailleuses comprennent, dans laquelle elles ont confiance et qu'elles se sentent capables d'utiliser. Veiller à ce que les femmes et les travailleurs qui sont témoins d'actes de violence puissent déposer des plaintes confidentielles. Veiller à ce que cette procédure fasse l'objet d'une large publicité et à ce que les travailleuses comprennent comment porter plainte.
- 5. Traiter les plaintes avec sérieux**, mener des enquêtes indépendantes et veiller à ce que les auteurs soient tenus responsables et rendent des comptes conformément à une procédure cohérente. En particulier, il est important de s'assurer que les cadres supérieurs ou tout autre employé « de grande valeur » ne soient pas traités différemment. Utiliser les plaintes comme une forme d'apprentissage organisationnel sur ce qu'il faut changer et veiller à ce que des mesures de suivi soient prises pour régler les problèmes mis en évidence par le biais des plaintes. Éviter de mettre en place des ententes confidentielles (« ordre de discrétion ») dans le règlement des plaintes, car cela permet de cacher le problème.

- 6. Consulter les travailleuses au sujet de leurs préoccupations en matière de sécurité au travail** et mettre en place des mesures pratiques pour s'assurer que les lieux de travail sont exempts de violence envers les femmes. Veiller à ce que ces consultations tiennent compte de l'impact de l'organisations du travail, du travail isolé et d'autres changements sur le lieu de travail. Effectuer des « promenades de sécurité » et organiser régulièrement des séances de débriefing et d'information avec les femmes et donner suite à leurs suggestions.
- 7. Organiser une formation et une campagne de sensibilisation** dans l'entreprise de transport, en veillant à ce que les cadres, les collègues et les clients comprennent que la violence contre les femmes n'est pas acceptable. Veiller à ce que la campagne responsabilise tout le monde, y compris les hommes, pour qu'ils jouent leur rôle dans la lutte contre la violence faite aux femmes.
- 8. Offrir un soutien confidentiel aux femmes en formant des militantes en milieu de travail** pour qu'elles fournissent de l'aide, des conseils et de l'information, et pour encourager les femmes à dénoncer la violence.
- 9. Fournir un soutien et une formation aux collègues sur la manière de jouer un rôle actif en tant que témoins sur le lieu de travail** afin que, lorsqu'ils sont témoins de violence et de harcèlement, ils sachent comment intervenir, comment soutenir une victime et comment signaler ce fait de violence en toute confidentialité. Intervenir notamment en mettant certains collègues devant leurs responsabilités lorsqu'ils racontent des blagues sexistes ou font des remarques sur l'apparence physique d'une femme, sur ses vêtements ou sur sa vie privée ou sociale.
- 10. Fournir de l'information, du soutien et de l'aide aux femmes** victimes de violence et de harcèlement.

Informations complémentaires et outils

Modèle de politique de l'ETF sur le lieu de travail concernant la violence à l'égard des travailleuses des transports

L'ETF a élaboré un modèle de politique sur le lieu de travail avec des directives détaillées qui peuvent être utilisées et adaptées par les syndicats dans leurs négociations avec les employeurs pour s'assurer que les politiques sur le lieu de travail tiennent compte du genre et préviennent la violence et le harcèlement contre les femmes. Ce modèle est explicité ici : www.etf-europe.org/activity/violence-against-women/

Rapport de l'ETF « Violence contre les femmes au travail dans les transports » et rapport complémentaire

À l'occasion de la journée des Nations Unies pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, le 25 novembre 2016, l'ETF a effectué une enquête en ligne sur les violences faites aux femmes sur le lieu de travail dans le secteur des transports en Europe. Plus de 1400 travailleuses du secteur des transports y ont répondu et les histoires choquantes que contenaient ces réponses ont révélé l'ampleur inacceptable de la violence à l'égard des travailleuses des transports.

Sur la base des résultats de l'enquête, le Dr Jane Pillinger a rédigé un rapport, qui est le premier du genre. Il documente une culture omniprésente de harcèlement sexuel et d'intimidation sexuelle sur le lieu de travail.

Comme l'enquête a suscité un si large éventail de commentaires de la part des travailleuses des transports, l'ETF a rassemblé ces commentaires dans un seul document. Le rapport complémentaire rassemble les commentaires écrits de plus de 300 travailleuses des transports de tous les secteurs qui ont répondu à l'enquête de l'ETF. Les deux rapports de cette enquête sont consultables sur cette page : www.etf-europe.org/violence-against-women-transport-workers-etf-study-reveals-the-facts/

Module de formation de l'ETF sur la violence et le harcèlement à l'encontre des travailleuses des transports

Dans le cadre du projet financé par l'UE « Women in Transport – Education for Valuable Employment (EVE) » (Les femmes dans les transports – Formation pour un emploi de valeur), sous la coordination de notre affilié bulgare FTTUB, un module de formation sur la violence et le harcèlement contre les travailleuses des transports a été mis au point. Le module de formation peut être consulté ici : www.etf-europe.org/activity/gender-training-package/

Matériel de formation relatif à un lieu de travail sans harcèlement ni intimidation dans le secteur de la navigation

Dans le cadre du Comité de dialogue social sectoriel pour le transport maritime, les partenaires sociaux européens reconnus – l'ETF et l'ECSA – ont mené un projet conjoint financé par l'UE visant à éliminer le

harcèlement et les intimidations au travail dans le secteur maritime. Le matériel de formation élaboré dans le cadre du projet peut être trouvé ici : www.etf-europe.org/how-to-eradicate-harassment-and-bullying-in-shipping/

Rapport de la CES « En sécurité chez soi, en sécurité au travail »

Ce rapport – produit dans le cadre du projet « Safe at Home, Safe at Work » (En sécurité chez soi, en sécurité au travail) de la Confédération européenne des syndicats (CES) – rassemble des données collectées lors d’entretiens réalisés dans le cadre de 11 études de cas nationales détaillées sur l’évolution au niveau européen de la violence et du harcèlement au travail, y compris les conséquences de la violence conjugale au travail. Les rapports par pays ainsi que le rapport final de cette enquête sont consultables sur cette page : www.etuc.org/en/document/safe-home-safe-work-final-report-national-country-studies

Fédération internationale des travailleurs des transports

Mettre fin à la violence à l’égard des travailleuses des transports est l’un des domaines prioritaires de ITF Femmes. Le travail comprend un certain nombre de domaines clés qui sont essentiels pour obtenir les meilleurs résultats possibles pour les travailleuses des transports. Citons notamment :

- l’élaboration d’un plaidoyer mondial en faveur des femmes – une réponse sur le lieu de travail à la violence endémique fondée sur le genre dans le secteur des transports (basé sur un modèle élaboré à l’origine par le syndicat Unifor au Canada)
- exposer et combattre l’impact de la violence conjugale sur les travailleurs sur le lieu de travail ; et
- faire campagne pour soutenir la convention et la recommandation de l’OIT sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail (dans le cadre de la campagne mondiale menée par la CSI).

Vous trouverez de plus amples informations sur ces différents aspects – y compris les ressources qui pourraient être utiles pour soutenir les campagnes syndicales et les activités visant à mettre fin à la violence contre les travailleuses du secteur des transports – ici : www.itfendvaw.org

Boîte à outils de la campagne de la CSI « Stop à la violence sexiste au travail – Soutenez une convention de l’OIT »

Dans le cadre de sa campagne en faveur d’une convention ambitieuse de l’OIT pour mettre fin à la violence sexiste dans le monde du travail, la Confédération syndicale internationale (CSI) a élaboré une boîte à outils de campagne à l’intention des syndicats. Vous trouverez la boîte à outils relative à cette campagne ici : www.ituc-csi.org/campaign-toolkit-stop-gender-based



La Fédération européenne des travailleurs des transports

L'ETF représente plus de 5 millions de travailleurs des transports issus de plus de 230 syndicats des transports et de 41 pays européens dans les secteurs suivants : transport ferroviaire, transport routier et logistique, transport maritime, navigation fluviale, aviation civile, infrastructures portuaires, tourisme et pêche.

Siège social :

Galerie Agora ▪ Rue du Marché aux Herbes 105 ▪ Boîte 11
B-1000 Bruxelles ▪ Belgique

www.etf-europe.org

www.facebook.com/ETFwomen @ETF_women

Auteur : Mme Jane Pillinger (Dr)

Conception : Louis Mackay www.louismackaydesign.co.uk

Contact: Cristina Tilling women@etf-europe.org

©ETF, novembre 2018

Tous droits réservés, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système d'extraction ou transmise par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photocopie ou autre, sans l'autorisation préalable de la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF).